

# Forum des Travailleurs Sans Emploi de la CSC

**Khadija Khourcha**

CSC Bruxelles, kkhourcha@acv-csc.be

**Le 21 juin dernier a eu lieu le 11<sup>ème</sup> Forum des Travailleurs Sans Emploi (TSE) de la CSC. En ce jour de fête de la musique, le Forum était intitulé « Pour une meilleure (ré)partition. Pour la cohésion sociale, l'accès à l'emploi, l'accès à la mobilité, l'accès à l'énergie, l'accès au logement, l'accès au bien-être ». Ce fut l'occasion pour des groupes de sans-emploi venus de toute la Communauté française de partager le fruit de leurs travaux, constats et réflexions, de s'exprimer sur l'un ou l'autre de ces thèmes qui touchent leur quotidien.**

## Energie

Une vie qui doit s'organiser avec quelques centaines d'euros comporte bien entendu de nombreuses difficultés. Parmi celles-ci se trouvent les coûts importants de l'énergie nécessaire pour assurer des besoins aussi élémentaires que s'éclairer et se chauffer. La récente libéralisation du secteur va aggraver la situation. Le groupe de travail énergie a présenté une série de revendications incluant notamment le paiement d'une prime chauffage pour toute personne répondant à un critère d'insuffisance de revenus et la création d'un fonds spécial par les sociétés pétrolières ainsi que par l'ensemble du secteur énergétique, dont les bénéficiaires progressent de façon substantielle grâce à l'envol des prix du marché et à la spéculation.

## Mobilité

Ce groupe de travail a bien entendu commencé son exposé par une description des coûts beaucoup trop élevés des transports en commun. Alors même qu'on leur rend obligatoire des déplacements vers les différentes administrations telles que FOREM/ORBEM<sub>1</sub> ou l'ONEm, ou encore pour des recherches de formations ou d'emploi, le coût des transports ou des abonnements est absolument exorbitant pour un TSE. Le raisonnement est tout aussi valable pour des actes quotidiens tels

que les loisirs ou la vie sociale. Tout cela est d'autant plus scandaleux que les transports publics sont financés par la collectivité.

## Logement

Cette partie des revendications des TSE fut présentée par la Fédération du Hainaut occidental. Les revendications débutèrent par une demande du respect de l'Article 23 de la constitution par la garantie effective d'un logement décent pour tous. Cela demande une série de mesures dont la mise à disposition d'un nombre suffisant de logements décents, l'augmentation des moyens des Agences immobilières sociales, l'application de la loi Onkelinx sur

les immeubles abandonnés... Revendications de base auxquelles les TSE ajoutèrent les non moins élémentaires améliorations de l'accès au logement social pour les allocataires sociaux, l'aménagement d'un fonds de garantie locative en faveur des bas revenus, la diffusion de l'information relative à l'aide au logement et l'établissement d'un cadastre des logements insalubres ou encore l'instauration d'un « complément logement » pour tous les ménages aux revenus modestes. Les TSE terminèrent cet aspect de leurs revendications en posant cette question qui ne devrait plus avoir lieu d'être : Peut-on vivre debout lorsqu'on n'a pas un toit à soi ? D'autant que sans logement, il est



Jacques Debatty, Secrétaire fédéral adjoint CSC Bruxelles-Halle-Vilvorde, A sa gauche Philippe Paermentier et Ronald Noiret.



Ronald Noiret, Président National de l'Action des Travailleurs Sans Emploi de la CSC.

difficile, voire impossible d'envisager une quelconque insertion professionnelle.

### Soins de santé

Cet aspect des difficultés des TSE fut abordé par la Fédération du Brabant Wallon qui souligna qu'il est d'autant plus difficile d'aborder cette question dans une région ou une province dont la tendance politique rejoint les idées et le discours libéral (MR) et où s'affrontent la richesse et la pauvreté. Dans ce contexte, les TSE expliquent que certains droits de base sont difficiles d'accès aussi pour les travailleurs actifs, les pré-pensionnés et les pensionnés. Leur enquête laissa voir qu'effectivement de nombreux allocataires sociaux et travailleurs rencontrent des difficultés qui les obligent à faire des choix. La place des soins de santé dans le budget mensuel est très variable mais, dans tous les cas, il n'y a guère de possibilité au-delà de l'essentiel. Pour un isolé ou un cohabitant, les soins sont toujours reportés à plus tard et cela peut parfois devenir catastrophique. Il faut mettre fin à cette médecine à plusieurs vitesses.

### Activation du comportement de recherche

La Fédération de Mons-La Louvière a axé son intervention sur la contestation de la mise en place depuis maintenant trois ans de la chasse aux chômeurs. On le sait, depuis le premier juillet 2004, les chômeurs

sont amenés à faire preuve de leur comportement actif en matière de recherche d'emploi lors d'une procédure d'entretiens organisée par l'ONEm. Parmi les problèmes exposés, il y a notamment les disparités dans ce contrôle entre différents bureaux de chômage, l'absurdité des procédures et, pour les régions peu peuplées, les difficultés voire impossibilités de concilier l'offre en termes de mobilité et les exigences de l'ONEm. Au final est pointé l'effet de généralisation du travail précaire impulsé par cette politique.

La Fédération Liège-Huy-Waremme a également traité ce thème de l'activation et conclu, après un état des lieux des exclusions, que : *« A priori, il n'y avait aucune raison que l'activation du comportement de recherche d'emploi échappe à la stratégie de l'offensive néolibérale capitaliste. Elle s'y inscrit parfaitement, quand bien même résulte-t-elle d'une velléité de l'Europe qui lui sert de prétexte chez nous comme elle sert réciproquement aux dirigeants de démonstration d'allégeance conforme auprès de ses instances de contrôle. Nous pouvons rappeler notre exhortation initiale : une offre diversifiée de perspectives réelles et durables d'emplois gratifiants, normalement rétribués, constituerait certainement le meilleur des stimulants à la recherche d'emploi pour les chômeurs. C'est l'emploi qui est indisponible, pas les chômeurs et ce plan d'accompagnement ne s'attaque qu'aux plus faibles ».*

## Les pièges à l'emploi

La Fédération de Namur-Dinant s'est penchée sur la définition de cette notion. On désigne par ces mots la situation où l'écart entre le salaire proposé et le revenu de remplacement est insuffisant pour inciter à prendre le travail correspondant à ce salaire. Elle propose une autre définition de cette notion car : il y a un piège à l'emploi quand le coût des frais liés à un emploi (déplacement, garde d'enfants, habillement, etc.) dépasse le gain qu'il pourrait y avoir entre un salaire net et le revenu de remplacement. Prenons en guise d'exemples les plus évidents les déplacements éloignés et forcément coûteux, le manque de volonté politique pour installer des crèches en suffisance ou encore quand la volonté de se rapprocher des emplois disponibles engendre un coût prohibitif des loyers. Il y a un piège également quand la multitude des aides à l'embauche n'offre aucune sécurité et débouche souvent sur des emplois précaires et non durables n'ayant pour effet que de changer la place dans la file d'attente, quand les formations proposées répondent plus à un souhait économique qu'à une volonté d'épanouissement personnel en renvoyant le demandeur d'emploi tel une balle de ping-pong d'une formation à l'autre ou encore quand un système d'allocation de garantie de revenus (AGR) lié à un temps partiel n'offre plus une garantie de revenu suffisant et est préjudiciable à la pension, alors même que le patronat est demandeur de flexibilité.

### Une meilleure répartition

La Fédération de Bruxelles s'est penchée naturellement sur la situation particulière de la capitale où des emplois se créent mais essentiellement pour des personnes qualifiées. Or, la plupart des demandeurs d'emplois bruxellois ont quitté l'école sans diplôme. Si on ajoute que les jeunes sont les plus précarisés et que les possibilités de formation sont limitées, on comprend tout de suite la complexité de la situation bruxelloise qui conduit à

de véritables drames. Les TSE de Bruxelles demandent une vraie politique sociale où l'accompagnement s'inscrit dans le cadre de mesures globales : enseignement, formation professionnelle, logement... parce que les demandeurs d'emploi sont confrontés à de nombreux problèmes sociaux « connexes à la recherche d'emploi ». L'élément le plus urgent est un accompagnement positif et réel qui soit adapté au chômeur et ayant pour objectif une réelle insertion professionnelle, parce qu'à présent c'est le caractère répressif qui est maître à bord.

### Notion de l'emploi convenable

La Fédération Charleroi - Entre Sambre Et Meuse – Thuin a exposé les exigences minimales pour assurer à tous les travailleurs un emploi jugé convenable et épaulant leur permettant de vivre dignement. Il est trop facile, et trop courant aujourd'hui, de faire porter la responsabilité du chômage sur les victimes de la situation que sont les TSE. Pour ces derniers un emploi convenable c'est un emploi qui correspond à la profession que désire exercer le travailleur en fonction de ses études, apprentissage ou expérience professionnelle. Viennent ensuite des exigences en termes de rémunération : conforme aux barèmes fixés, correctement payée en temps et en heure, assujettie à la sécurité sociale. Ajoutons que le salaire, les allocations familiales et autres frais de déplacement doivent atteindre un niveau supérieur aux allocations de chômage + alloca-

tions familiales ou autres majorées. Entre autres revendications, cette fédération réclame encore que la durée du travail soit définie dans le contrat de travail et permette, cumulée avec le temps de déplacement, au travailleur de ne pas être habituellement éloigné plus de 12 heures de son domicile.

### Accès à l'emploi

La Fédération de Verviers définit la situation paradoxale de la Belgique qui fait que d'un côté le pays est connu pour être l'un des champions en Europe du nombre de plans de promotion d'emploi (Le Conseil supérieur de l'emploi recense à ce titre plus de 200 mesures en faveur de l'emploi<sup>2</sup>) mais que par ailleurs le marché du travail belge reste l'un des plus inégalitaires et excluants en Europe. Pour certains jeunes, pour les demandeurs d'emploi d'origine étrangère, pour les chômeurs âgés, pour les sans-emploi de longue durée, il y a souvent moins de chances d'accéder à un emploi en Belgique que dans n'importe quel autre pays européen<sup>3</sup>. Au lieu de rééquilibrer le jeu de l'offre et de la demande sur le marché de travail pour garantir le plein emploi, la politique de l'emploi a, dans les dernières années, en partie encore aggravé la situation, car depuis une quinzaine d'années en Europe l'objectif n'est plus de donner du travail à ceux qui en demandent, mais de pousser ceux qui sont en âge de travailler à devenir ou redevenir actif comme travailleurs salariés. Prépensionnés, femmes âgées, ... au travail, tels sont les mots d'ordre de cette

idéologie ! Cette même idéologie continue pourtant à responsabiliser et à culpabiliser ceux qui sont les plus fragiles sur le marché du travail : jeunes, femmes, chômeurs âgés, demandeurs d'emploi de longue durée, les personnes d'origine étrangère, etc.

### Conclusion

Pour terminer, nous dirons que cette journée fut l'occasion de constater le travail de proximité réalisé par les fédérations locales de la CSC avec les Travailleurs Sans Emploi. Les exposés issus des ateliers auxquels ces personnes ont participé ont pu démontrer le travail quotidien d'éducation permanente réalisé auprès et avec les premiers intéressés. C'est l'illustration d'un fait montré par des chercheurs : « la rencontre d'autres personnes sans emploi dans des associations militantes protège leurs membres contre des effets destructeurs de la discrimination<sup>4</sup> »

(1) L'ORBEM a entretemps changé de nom et est devenu « Actiris ».

(2) CONSEIL SUPERIEUR DE L'EMPLOI, *Inventaire des mesures en faveur de l'emploi*, Bruxelles, 2003, cfr. <http://www.politiquessociales.net/+Detail-et-vulgarisation-des-+?theme=16>

(3) De nombreuses études et évaluations internationales montrent cela, qu'elles soient faites par l'Union Européenne, par l'OIT ou même par l'OCDE.

(4) Bourguignon, D., & Herman, G. (2006). Je suis chômeur(se), je suis stigmatisé(e) : des conséquences de la stigmatisation aux stratégies de défense, in *Exclusions et discrimination : Comprendre et agir*, Actes du colloque APFA/DEAT/INOIP, Lille, pp.37-44.